

Image not found or type unknown



Stockage de bois de chauffage

Par **bertia**, le **27/04/2009** à **16:58**

Bonjour,rrnMon voisin stock son bois de stockage en limite de propriété au sol (avec quelques dépassements chez moi. De plus, de nombreux morceaux dépassent sur mon terrain afin de fixer des tôles sur le tas de bois. En plus d'empiéter chez moi, les forts coups de vents me font imaginer le pire pour notre sécurité (j'ai 3 enfants). Les toles ont déjà été retrouvées dispersées par les vents.rrnJe pourais comprendre ce stockage sur une petite parcelle, mais mon voisin dispose de plus de 15 ares de terrain encore disponible (sur lequel il stock déjà du bois).rrnMerci de me conseiller sur une issue possible, mon voisin ne souhaitant pas bouger son bois de place.rrnMerci d'avance.